PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Direction

Lyon, le 2 novembre 2020

Compte-rendu Audio coordination Fédérations régionales et administrations/opérateurs de l'Etat du vendredi 30 octobre 20020 10H

Pièce jointe :1

Liste des Participants

DRDJSCS : Pierre BARRUEL, (Isabelle DELUNAY et Nathalie GAY- excusées)
Commissaire SP : Cécilie CRISTIA LEROY
ARS : excusée
DIRECCTE : Mireille GOUYER excusée
DRPJJ : Christine LESTRADE nouvelle directrice en remplacement d'André RONZEL
DRAAF : Cécile PHILIBERT excusée
SGAR : Catherine VINAY excusée
DRDFE : Raphaële HUGOT et Cécile LANGEOIS excusées
DDCS Drôme : Bernard DEMARS excusé
URIOPSS : - Laure CHAREYRE – Flore Chalayer- (excusé)
FAS : Marisa Lai-Puiatti Présidente - Pascale BLANCHETIERE excusée
ADOMA : Namori KEITA -
UNAFO : - - Richard JEANIN excusé

Introduction par la DRDJSCS : -Après avoir excusé Isabelle DELAUNAY, Pierre BARRUEL précise qu'il a été décidé de maintenir cette audio au vu du contexte, malgré les vacances scolaires expliquant les nombreuses personnes excusées.

L'ARS est excusée mais on sait que la situation épidémiologique n'est pas bonne du tout avec une flambée de l'épidémie observée sur l'ensemble du territoire national et une région ARA particulièrement touchée. Une situation qui a justifié la reconduction du confinement généralisé - depuis cette nuit - sous une forme un peu différente de celle connue au printemps dernier.

Un message de la DGCS a été adressé au plan national aux associations de solidarité (secteur Accueil Hébergement Insertion ainsi qu'au secteur précarité alimentaire - accès aux droits). Son contenu vient d'être relayé aux participants à l'audio et témoigne du fait que l'organisation des activités à destination des publics les plus fragiles retient toute l'attention des pouvoirs publics. Ce message donne un certain nombre de précisions pour ce qui concerne :

- la circulation des professionnels et des bénévoles ;
- les déplacements des personnes précaires ;
- la protection des personnes sans ressources sans abri ;
- l'organisation des réponses locales aux difficultés posées par le confinement, dans le domaine de l'hébergement d'urgence comme de l'accès aux biens essentiels ;
- les expulsions locatives ;
- les consignes sanitaires applicables à vos activités.

1. **Intervention de Mme la commissaire à la lutte contre la pauvreté**

Des nouvelles mesures ont été annoncées le 24 octobre par le Premier ministre pour prévenir et lutter contre la pauvreté (cf dossier presse joint)

Ces nouvelles actions s'articulent autour de 3 priorités venant en complément mesures déjà prises (santé, alimentation, IAE, plan jeunes...) :

Priorité 1 le renforcement du pouvoir d'achat et l'accès aux droits avec en particulier :
- l'aide versée 27 novembre pour les précaires.
- en matière d'accès aux droits 100 nouveaux PCB au plan national.
- Accroitre offre en matière de domiciliation avec 700 structures au plan national.

Priorité 2 : le développement des solutions d'insertion et d'activité avec en particulier :
- 30 000 nouvelles aides aux postes IAE
- Prolongement à 12 mois de la durée possible au sein du secteur de l'AE
- Favoriser les plates-formes permettant de renforcer la Mobilité et recherche d'emplois.
- Sur SPIE : 30 nouveaux territoires en sus des 14 déjà sélectionnés : le cahier des charges national est attendu.

Priorité 3 : le renforcement de l'hébergement et du plan logement d'abord avec en particulier :
- Des nouvelles places d'hébergement pour femmes sortants de maternité
- Une augmentation du nombre de projets retenus « AMI grand marginaux » initialement prévu à 10 au plan national.
- Renforcer accompagnement des personnes à l'hôtel
- Favoriser l'accès à l'alimentation
- Doubler le nombre de PLAI adaptés
- Equipes mobiles pour personnes menacées d'expulsion locatives

C'est un montant total de 1,8 milliard d'euros s'ajoute au budget initial de la stratégie pauvreté (8,5 milliards €) et aux mesures prises pendant la crise et dans le cadre du plan de relance.

L'accès à l'aide alimentaire pendant ce second confinement demeurera un point d'attention fort car il y a risque important pour une part de la population qui vit de petits boulots.

Cette situation justifiera l'augmentation de la fréquence des audios régionales avec les acteurs de l'aide alimentaire organisées par la commissaire en lien avec la DRDJSCS et la DRAAF (dernière audio le 22 octobre) en passant d'un rythme mensuel à un rythme bimensuel.

La bonne nouvelle est que cette fois –ci les cantines scolaire demeureront ouvertes : leur fermeture lors du confinement de ce printemps avait en effet contribué au recours accru à l'aide alimentaire.

Une attention particulière sera portée aux banques alimentaires qui organisent leur grande collecte nationale au cours du mois de novembre. A noter que la fédération régionale de la banque alimentaire a été accompagnée par la commissaire et la DRDJSCS pour renforcer sa structuration et favoriser les mutualisations au sein de la région avec la mise ne place de deux plates-formes.

2. **Intervention de la DRDJSCS**

Hébergement d'urgence : une campagne hivernale anticipée dès le 18 octobre 2020
La situation sanitaire nécessite de renforcer les efforts de mise à l'abri des personnes à la rue ou sans domicile. Pour cela, la ministre déléguée chargée du logement Emmanuelle WARGON a décidé d'anticiper l'ouverture de la campagne hivernale et d'ouvrir des places supplémentaires dès le 18 octobre.

«L'aller vers» est une démarche fortement préconisée : on sait que les accueils de jour constituent avec les maraudes les deux dispositifs essentiels d'aller-vers et ils devront être renforcés comme les haltes de nuit et accueil de nuit.

Lors d'un visio nationale en date du mardi 27 octobre 2020, la ministre a demandé que les services mettent tout en œuvre pour accélérer la mise à l'abri des personnes du fait de l'aggravation de la situation sanitaire. La mise à l'abri doit être systématique à l'instar des décisions prises lors de la période de confinement.
Une instruction, suite à la décision de reconfinement intervenue mercredi soir, est attendue.
La ministre va demander aux préfets de région de lui transmettre le calibrage des besoins :
- en places avec priorisation de l'accueil des familles mais pas exclusivement;
- pour le renforcement des SIAO, des maraudes.
La ministre nous demande :

- de trouver de nouvelles solutions d'hébergement en allant au-delà de celles trouvées en mars dernier,
- de poursuivre la tenue des instances de coordination au plan départemental sous l'égide des préfets avec les acteurs et opérateurs.

Situation de l'hébergement au 26 octobre 2020 en ARA
Le renfort hivernal est en cours de déploiement depuis le 18 octobre ; il n'a pas atteint sa pleine capacité, son déploiement suivant une montée en charge progressive.
A ce jour, 497 places en centre d'hébergement et 178 places exceptionnelles (soit 675 en tout) ont été ouvertes depuis le 18 octobre ; ces places s'ajoutent aux 4 342 places qui étaient déjà ouvertes avant le 18 octobre (issues de la prolongation du précédent renfort hivernal).
Au total 5017 places sont ouvertes à ce jour.
Ce total intègre toutes les places exceptionnelles hivernales et les places de CHS (au nombre de 129).

Sur la pérennisation des places d'hébergement obtenues en ARA
La région est autorisée à pérenniser une partie des places déployées lors du renfort hivernal 2019-2020 : 483 places dès octobre 2020 (soit 968 039 €, sur 3 mois), puis de 644 places en janvier 2021 (soit 5 162 875 €, sur 12 mois).
Le total des places s'élève donc à 1127, pour un montant de crédits de 9 035 031 € en année pleine 2021.
Les demandes de pérennisations initialement exprimées par la région pour la seule année 2020 s'élevaient à 1039 places. Aucun recueil de besoins n'ayant encore été effectué pour l'année 2021.
Leur répartition par département a été soumise à la validation de M. le Préfet de région.
Par ailleurs, l'objectif de captation de places en IML est également augmenté.

3. Intervention des Fédérations

La FAS attire l'attention sur le CHS dans la Loire qui avait été porté par l'association Entraide Pierre Valdo lors de la 1ère vague et qui demeure à ce stade fermé ce qui ne permet pas s'isoler des malades si le besoin s'en faisait sentir : une : réouverture du centre est-elle envisagée ?
Réponse DRDJSCS : A la demande de la DGCS, le dispositif cible, fixé au cours de cet été par la DGCS à la région ARA, est de 100 places de CHS, ces places étant mutualisées entre départements. Actuellement, le dispositif est de 129 places ouvertes, il a été arrêté en lien avec les DDCS(PP) et l'ARS initialement comme suit :

- Ardèche : 10 places pour les départements 07 et 26 *(non ouvertes en raison de la difficulté à trouver des locaux – mutualisation possible avec d'autres départements qui de fait ont ouvert plus de places que prévu)*
- Rhône : 25 places
- Puy-de-Dôme : 40 places (pour les départements 03/15/42/43/63)
- Savoie : 13 places (pour les départements 38/73)
- Haute-Savoie : 41places (pour les départements 01/74)

Au 26 octobre 2020, seules 41 places sont occupées dont 0 place occupée pour le CHS du Puy-de-Dôme qui couvre pourtant les besoins du département de la Loire, particulièrement touché par la pandémie en cours, comme le souligne l'URIOPSS.
Dans l'immédiat, sur la base de l'occupation observée, il parait difficile de solliciter une augmentation du nombre de places ; mais la situation peut évoluer rapidement et nous resterons attentifs à l'identification des besoins en lien avec le directeur de la DDCS de la Loire Thierry MARCILLAUD.

La FAS souhaite savoir si, à l'instar du premier confinement, la mobilisation de la réserve civique citoyenne est envisagée. Dans l'affirmative, la mise à disposition de volontaires pour venir en appui des SIAO serait la bienvenue afin de constituer une réserve pour les équipes que la politique sanitaire d'isolement de cas contacts peut fragiliser fortement. Si cette option pouvait être retenue, il conviendra de ne pas occulter dans sa mise en place le nécessaire temps de formation des intéressés.
Réponse DRDJSCS : ce questionnement est bien pris en compte et ne manquera pas de faire l'objet d'une réponse tout prochainement.

FAS : revient sur «bilan /retex» dans le secteur AHI des enjeux de la période de mars à septembre -et des propositions formulées- qui a fait l'objet d'une large diffusion.
Sa présidente met l'accent en séance sur deux points particuliers :

- Importance de l'accès à l'éducation des enfants en particulier lorsqu'ils sont issus de milieux familiaux vulnérables. Sur ce point la FAS se félicite de la décision gouvernementale de ne pas fermer lors de ce second confinement les crèches et établissements scolaires ;
- Question de la santé mentale et des addictions : comment accompagner les publics vulnérables ayant des problèmes de santé mentale ou des problèmes d'addictions quand on est confiné chez soi ou au sein de structures d'hébergement collectif ? Beaucoup demeure à faire.

ADOMA

Les structures ADOMA vont tenter de s'adapter au mieux à ce deuxième confinement pour lequel on dispose de davantage de recul et d'expérience, sans les difficultés liées à l'absence d'équipement de protection individuelle connues lors de la 1ère vague.
M. KEITA a beaucoup insisté dans le cadre de ces audios sur les délais d'obtention des résultats aux tests qui conditionnent la qualité du service rendu car la gestion des cas contacts au sein des salariés peut devenir très problématique. Bien que les délais se soient améliorés, ADOMA au plan national a demandé au ministère que ses personnels chargés d'une mission de service public soient prioritaires pour l'accès aux tests au même titre que les personnels soignants.
Par ailleurs, M. KEITA pointe le problème des impayés de loyers en précisant qu'un quart seulement des impayés issus du 1er confinement ont été récupérés. Une attention particulière sera portée sur ce point par les équipes pour éviter in fine des conséquences totalement désastreuses telle que des sorties sèches du dispositif.
Enfin, pour ADOMA, il n'y pas eu de tensions observées à ce jour sur l'accès aux CHS.

URIOPSS :

Mme CHAREYRE souligne l'importance de communiquer sur la prévention car l'expérience montre que les contaminations ne se font pas en entreprises mais davantage dans l'entourage familial et amical. Il y a ce sentiment qu'en famille on ne risque rien alors que c'est tout l'inverse.
L'accès aux Tests antigéniques (dont les résultats sont obtenus très rapidement), livrés depuis hier dans les établissements médico-sociaux à destination des personnels, pourra constituer une étape importante dans la prévention de cette pandémie.
Sur le volet RH, il conviendra de s'assurer que la Plateforme ressource RH nationale revêt bien un caractère transversal, à la fois social et -médico-social. Les inquiétudes qui étaient apparues pour les étudiants de trouver des lieux de stage semblent s'être régularisées. Enfin, sans avoir identifié l'ampleur du nombre de personnes concernés, il apparait que des étudiants mobilisés en renfort dans le cadre de CDD courts auraient perdu des droits pour continuer leurs formations ; de ce fait certains seraient moins motivés pour venir en renfort. Ce point demeure à investiguer tant sur le volume de personnes concernées que pour trouver des solutions, en lien avec la DIRECCTE et Pôle emploi.

La prochaine audio se déroulera le vendredi 13 novembre 2020 à 10h30

Faire remonter les questions et propositions vers DR – PSR 2 interlocuteurs :
pierre.barruel@jscs.gouv.fr
nathalie.gay@jscs.gouv.fr
qui pourront si besoin, assurer le relais auprès des autres administrations concernées.